
VI. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services consultatifs concernant les marchés

Le gouvernement fédéral a des délégués commerciaux dans 67 pays pour offrir des services aux hommes d'affaires canadiens. Ces délégués accordent une assistance aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver des sources canadiennes d'approvisionnement. À ce rôle d'agents de liaison entre les vendeurs et les acheteurs s'ajoute celui de dispensateurs de conseils aux exportateurs canadiens sur toutes les étapes de la commercialisation, y compris la découverte des possibilités d'exportation, l'évaluation de la concurrence, la présentation à des hommes d'affaires étrangers et à des fonctionnaires, la sélection et la recommandation d'agents, les conseils concernant les modalités de paiement et l'aide relative aux tarifs douaniers ou aux possibilités d'accès aux marchés. Les délégués commerciaux jouent également un rôle actif en recherchant des débouchés convenables et en encourageant les efforts de promotion.

Les bureaux de l'expansion du commerce, au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, sont une autre source d'information. Les délégués commerciaux à Belgrade sont en communication constante avec leurs homologues de cette Direction. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Direction de l'expansion du commerce en URSS et
en Europe de l'Est (RBT)

Ministère des Affaires extérieures

Ottawa (Ontario)

K1A 0H5

Tél. : (613) 993-4884

Télex : 053-3745

Ce bureau peut fournir des renseignements généraux comme les suivants :

- renseignements sur les marchés, y compris les perspectives économiques pour les divers pays et des renseignements sur les débouchés pour des produits déterminés;